



Jean-François COUTANT

EXPERT- COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immeuble « Le Rochambeau
494 rue Paradis
13008 MARSEILLE
Tél : 04 93 203 400
e-mail : jf.coutant@ollivier-associes.com

ASSOCIATION SAINTE MARIE

64, GRAND RUE

13880 VELAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Aux Membres de l'association,

I – OPINION :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINTE MARIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

III - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 08 juin 2023



Jean-François COUTANT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

BILAN GLOBALISE 2021

ACTIF	BRUT	AMORT. PROVIS°	2022 NET	2021 NET	PASSIF	2022	2021
I - IMMOBILISATIONS					I - FONDS PROPRES		
Frais recherche et d'acquisition	1 946 201	1 542 575	403 626	265 491	Excédents aff. à l'investissement	2 881 643	2 876 316
Terrains	0	0	0	0	Excédents aff. à Financat Expl	913 916	913 916
Constructions Anciennes	0	0	0	0	Excédent affecté à la Trésorerie	39 091	229 126
Restruct/Constructions nouvelles	0	0	0	0	Réserve de Compensation	229 126	315 783
Villas Fonction Velaux/Lançon	0	0	0	0	Dépenses pour Congés Payés	315 783	-153 401
Installation Electrique	1 815	1 815	0	0	Dépenses refusées par Autorité	-153 401	0
Sécurité Incendie Détection	18 900	18 900	0	0	Report à Nouveau Charges Rejetées	0	-92 732
Peinture Charges Locataires	50 199	37 485	12 713	18 094	Autres Report A Nouveau (en attente)	-75 174	14 522
Install. Agencement locaux récents	174 176	162 071	12 105	15 372	Valeur du Patrimoine intégré	44 214	769 107
Install. Agencement locaux anciens	310 410	243 863	66 547	50 221	Subventions d'investissement	760 097	0
Matériel et outillage	453 265	413 576	39 689	24 828	Fonds ass. avec droits de reprise	0	1
Matériel de transport	274 978	221 807	53 171	32 028	Autres Réserves	615 101	615 101
Matériel de bureau et informatique	194 395	160 448	33 947	26 112	Fonds dédiés S/Projets Associatifs	0	0
Mobilier	410 100	282 610	127 491	81 636	Fonds de Roulement	75 000	75 000
Immobilisations corporelles en cours	57 564	0	57 564	16 800	Résultat en Instance	7 452	48 395
Immobilisations financières	400	0	400	400	Résultat de l'exercice	4 650	36 256
					Abattement Taxe S/Salaires	63 511	62 965
					Différence s/réalisation d'actifs	42 277	42 277
II - ACTIF CIRCULANT	5 924 598	-123 087	5 801 511	4 751 491	II - PROVISIONS	252 022	114 525
Créances	137 482		137 482	12 362	Provisions p/grosses réparations	0	0
Autres créances	49 343		49 343	235 774	Provisions p/dépr. Immobilisations	0	0
Valeurs mobilières de placement	2 497 224	-123 087	2 374 137	2 297 271	Provisions Départs en Retraite	124 618	93 589
Disponibilités	2 069 831		2 069 831	2 203 986	Provisions Risques Sociaux	127 404	20 935
Charges constatées d'avance	170 717		170 717	2 098			
Compte à terme	1 000 000		1 000 000				
III - CHARGES A REPARTIR S/+ EX.	0		0	0	III - DETTES	3 071 472	2 026 142
					Emprunts	0	0
					Concours bancaires	1 551 205	541 365
					Intérêts Courus	0	0
					Fournisseurs	213 092	109 030
					Avances et acomptes reçus	0	18 708
					Produit constaté d'avance	149 743	
					Dettes fiscales et sociales	1 043 172	1 208 151
					Créditeurs Divers	77 468	0
					Autres Dettes	36 790	148 888
TOTAL ACTIF	7 870 799	1 419 488	6 205 137	5 016 982	TOTAL PASSIF	6 205 137	5 016 983

Jean-François COUTANT
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes
 "Le Rochambeau" 494 rue Paradis
 13008 MARSEILLE
 Siret 394 506 471 00025

ASSOCIATION "SAINTE MARIE" - RESULTAT

C H A R G E S	2022	2021
I - CHARGES D'EXPLOITATION	6 085 693	5 410 231
- Achats de matières et fournitures	2 232 202	2 179 746
Eau	25 928	23 954
Electricité	50 319	58 449
Gaz	64 851	63 110
Carburants & Produits autos	14 513	11 099
Fournitures hôtelières et d'entretien	38 127	40 173
Petit matériel et outillage	21 732	20 128
Fournitures de bureau	13 660	14 186
Fournitures pédagogiques	12 619	12 080
Alimentation	10 948	7 621
Produits pharmaceutiques	1 789	1 111
Achat de marchandises	0	0
Frais médicaux	690	1 042
Loisirs, transferts, placements	168 135	147 154
Crédit bail	3 587	3 503
Locations Immobilières	654 841	668 881
Entretien & maintenance	178 338	137 906
Assurances	30 010	28 833
Cotisations & documentation	13 521	12 716
Honoraires, annonces & Intérimaires	549 017	558 075
Transports, déplacements, missions	15 894	21 987
Frais postaux	17 532	17 509
Autres services extérieurs	346 153	329 326
Engrais et Plants	0	0
Pertes S/ Créances irrécouvrables	0	0
Frais de coopérative et entretien	0	905
- Impôts & taxes	243 443	284 783
Impôts & taxes sur rémunérations	241 636	284 783
Taxes foncières	0	0
Autres impôts	1 807	0
- Charges de personnel	3 258 566	2 807 499
Rémunérations	2 313 658	2 006 712
Charges sociales	960 975	839 435
Autres charges de personnel	-16 067	-38 648
- Autres charges de gestion courante	5 913	6 305
Charges diverses	5 913	6 305
- Dotations aux amortissements et aux provisions	345 569	131 899
Dotations aux amortissements	83 303	89 903
Dotations aux provisions	262 266	41 996
II - CHARGES FINANCIERES	1 460	1 407
Intérêts des emprunts	0	0
Charges Nettes sur cessions de valeurs	0	0
Autres charges financières	1 460	1 407
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 108	6 217
Charges exceptionnelles	24 108	5 625
Valeur Comptable Eléments Actifs Cédés	0	0
Dotation réserve de trésorerie	0	0
Valeurs nettes comptable des Immobilisations	0	0
Charges S/ Exercices antérieurs	0	0
Dons et Libéralités	0	0
Impôt sur les sociétés	0	592
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	6 111 260	5 417 855
EXCEDENT		
TOTAL GENERAL	6 111 260	5 417 855

ASSOCIATION "SAINTE MARIE" - Résultat

P R O D U I T S	2 0 2 2	2 0 2 1
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	6 033 876	5 245 811
- Prestations de services	5 964 717	5 210 262
- Prestations de services	3 859	
Dotation CD13	5 960 858	5 210 262
- Produits des services annexes	28 476	20 730
Prestations diverses	28 476	20 730
- Produits de gestion courante	40 684	14 819
- Produits de gestion courante	0	
Participations et remboursements	40 684	14 819
- Subventions d'Exploitation	0	0
	0	0
II - PRODUITS FINANCIERS	12 049	78 765
- Reprise sur provisions	0	38 881
Reprise provision Départs en Retraite	0	38 881
- Revenus des valeurs financières et autres	12 049	30 629
Produits financiers divers	0	0
Intérêts et coupons reçus	7 055	449
Plus Values réalisées s/placements	4 994	30 180
- Transferts de Charges	0	9 255
Transferts de Charges d'Exploitation	0	9 255
Transferts de Charges Financières	0	0
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	69 985	37 219
Correction Erreur Reprise de Provision Litige	0	0
Libéralités reçues	0	8 245
Cession d'éléments actif	0	0
Produits de Cession Immobilisation Financière	0	0
Autres produits exceptionnels S/opération Gestion	0	0
Quote-part Subvention Investissement	0	1 429
Autres Produits Exceptionnels	64 839	27 154
Produits sur Exercices antérieurs	5 146	391
TOTAL des PRODUITS	6 115 910	5 361 795
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	6 111 260	5 417 855
DEFICIT (-)/EXCEDENT (+)	4 650	-56 059

ANNEXE

ANNEXE ASSOCIATION SAINTE MARIE 31 DECEMBRE 2022

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présente un total de	6 205 136,62 €
Le compte de Résultat de l'exercice dégage un résultat excédentaire de	4 649,56 €
Soit une évolution par rapport à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 de	-31 606,39 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'Association du 23 juin 2022.

1 – PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

A – INFORMATIONS GENERALES

1 Objet social de l'Association :

L'Association a pour objet de mettre à la disposition de personnes souffrant d'un handicap moteur, sensoriel ou mental, un ensemble de réalisations leur permettant temporairement ou jusqu'à la fin de leurs jours, de vivre dans les conditions les plus favorables à leur épanouissement, eu égard à leur état de santé et de faciliter, dans la mesure du possible, leur insertion dans la société.

2 Nature et périmètres des activités réalisées :

L'association a pour activité la gestion de deux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux EANM, les Foyers de vie *MON VILLAGE* et *BOIS JOLI* ainsi que le Siège de l'Association *SAINTE MARIE*

3 Moyens mis en œuvre :

Dans le but de réaliser ses activités, l'Association met en œuvre les moyens suivants :

- Gestion des Ressources humaines,
- Gestion et entretien des locaux d'accueil,
- Gestion des fournitures nécessaires à l'exercice de l'activité

Au total, les comptes annuels de l'association, en 2022, regroupent 3 structures comptables ainsi réparties :

- Siège
- Foyer Mon Village
- Foyer Bois Joli

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2022.

L'ensemble des 3 structures a été combiné au 31 décembre 2022.



B- METHODE D'INTEGRATION

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels agglomérés. Il s'agit :

- Des comptes de liaison qui retracent principalement les créances et dettes des différentes structures entre elles.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

- Depuis l'exercice 2014, les établissements paient un loyer pour les locaux occupés selon les baux établis.
- Pour l'exercice 2022, le loyer s'élève à un montant total de :
- 2022: Année de signature du CPOM (2022-2026)

654841 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction des durées de vie d'utilisation probables suivantes :

- Logiciel 3 à 5 ans
- Agencement, aménagements, Installations 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel, mobilier de bureau et informatique 3 ans à 10 ans

Les actifs ont été évalués à la clôture en considérant les informations internes et externes à disposition. Aucun indice de dépréciation n'a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

Au 31/12/2022, l'Association a constaté une dépréciation de titres à hauteur de

-123 087 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Valeur fin d'exercice 2021	Acquisit°	Cessions	Valeur fin d'exercice 2022
Frais d'Etablissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences & Valeurs Similaires				
Fonds Commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes Immobilisations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Inst. électriques Sécurité Incendie DéTECT°	20 715			20 715
Peintures charge locataire	50 199			50 199
Installat° techniques matériel & outillage	880 917	56 934		937 851
Autres Immobilisations Corporelles	755 733	123 740	0	879 473
Immobilisations corporelles en cours	16 800	40 764	0	57 564
Avances & acomptes (immob° corporelles)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724 363	221 438	0	1 945 801
Participations				
Créances rattachées ... des participations				
Autres Titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	400			400
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400	0	0	400
TOTAL GENERAL	1 724 763	221 438	0	1 946 201

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	Amort. cumulés 31/12/21	Dotations de l'exercice	Diminut° sorties exercice	Amort. cumulés 31/12/22
Frais d'Etablissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences & Valeurs Similaires				
Fonds Commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations électriques Sécurité Incendie Détection	20 715	0	0	20 715
Peintures charge locataire	32 105	5 381	0	37 485
Inst. Techniques, matériel et Outillage	790 495	29 015	0	819 510
Autres immobilisations corporelles	615 957	48 908	0	664 865
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 459 272	83 303	0	1 542 575
PROVISION DEPRECIATION IMMOBILIS. CORPORELLES				
TOTAL	1 459 272	83 303	0	1 542 575

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES	Montant au 31/12/21	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/22
Réserves Financières	0	0	0	0
Réserves pour Investissements	913 916	0	0	913 916
Réserves de Compensation	315 783	0	0	315 783
Réserve de Trésorerie	229 126	0	0	229 126
Excédents affecté au Financement Exploit°	0	39 091	0	39 091
Autres Réserves	615 101	0	0	615 101
RESERVES	2 073 926	39 091	0	2 113 017
Provision Réserve de Trésorerie	75 000			75 000
Provisions pour Equipements				
Provision pour Hausse des Prix				
Provisions pour fluctuation des Cours				
Amortissements Dérogatoires				
Différence sur réalisation Eléments Actifs	42 277	0		42 277

Jean-François COUTANT
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes
 "Le Rochambeau" 494 rue Paradis
 13008 MARSEILLE
 Siret 394 506 471 00025

ANNEXE

Autres Provisions					
PROVISIONS REGLEMENTEES		117 277	0	0	117 277
Provisions pour litiges		20 935	106 469	0	127 404
Provisions pour Amendes et Pénalités					
Provisions rémunérat° Pers. Hand.(CAT)					
Provisions pour Pertes de Change					
Provisions pour grosses réparations		0	0	0	0
Provisions pour travaux					
Provisions Temps Partiel					
Autres Provisions pour Charges		0	0	0	0
Provisions départs Retraite		93 589	32 710	1 682	124 617
Provisions pour Salaires (RTT/HS)					
Autres provisions pour risques					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		114 524	139 179	1 682	252 021
FONDS DEDIES RTT					
- Sur Immobilisations		0		0	0
- Sur Stocks et en Cours		0		0	0
- Sur Comptes Clients					
- Sur Valeurs Mobilières Placement					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		0	0	0	0

Explications concernant certaines rubriques :

Réserve de trésorerie

La rubrique « réserves de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés. L'avis du CNC du 17 avril 1986, qui constitue l'avis de conformité de la M21, a clairement stipulé que les « réserves de trésorerie » doivent être traitées en provision réglementée. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Réserve de compensation

Cette rubrique a été instaurée par l'Instruction Codificatrice n° 03-021-M22 du 19 mars 2003 entrée en application au 1^{er} janvier 2004 et relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Cette instruction a instauré l'utilisation d'un compte de réserve de compensation. Ce compte est crédité lors de l'affectation des résultats, après délibération du conseil d'administration, du montant de l'excédent à mettre en réserve. Lorsqu'un résultat déficitaire est constaté, le compte 10686 « réserve de compensation » est débité en priorité.

Provision pour réserve de trésorerie

La provision pour réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée est assimilable au poste de réserves de même nom. Elle est alimentée non par affectation du résultat, mais par dotation inscrite dans les charges d'exploitation lorsque cette possibilité, offerte par la réglementation médico-sociale en vigueur, est acceptée par l'autorité de contrôle. Cette réserve est obligatoirement la contrepartie d'un compte 687400. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés.

Différence sur réalisation d'actif

La « différence sur réalisation d'actifs » enregistre les plus ou moins-values de cession d'actifs, qui n'entrent pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association. Cette pratique est réservée aux seuls établissements sous gestion contrôlée de façon à séparer les financements d'exploitation et d'investissement, en application de la réglementation comptable médico-sociale.

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT 2022
Fournisseurs factures non parvenues	31 057
Charges à payer dettes sociales	1 043 172
Autres charges à payer	36 790
TOTAL	1 111 020

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT 2022
Autres produits à recevoir	12 266
TOTAL	12 266

DETAILS DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT 2022
Charges constatées d'avance	170 717
TOTAL	170 717

DETAIL DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT 2022
	149 743
TOTAL	149 743,41

TABLEAU DES FONDS DEDIES	Exercice 2021	Variations 2022	Solde Exercice 2022
Fonds dédiés S/projets associatifs	0	0	0
TOTAL	0	0	0

ANNEXE

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS Variation des subventions d'investissement

En euros	Subventions à la clôture	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture
	31/12/2021			31/12/2022
Subventions d'investissement	0			0
Subventions d'équipement	0			0
Autres subventions d'investissement	0			0
Montant nominal	0			0
Quotes-parts virées au compte de résultat	0			0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU DES SURETES VALORISATION AU 31/12/2022	VALEUR INVESTIE	VALORISATION 2022
Nantissements titres	500 000,00	524 465,14
Nantissements assurance vie	800 000,00	1 025 724,03
Hypothèques		
Aval, cautions		
Autres engagements		

CAUTIONS RECUES

NEANT

CAUTIONS DONNEES

Caution d'engagement déterminé pour le Fonds de Dotation Handicap Solidarité pour un montant de 2 700 000.00 euros à l'origine. (Échéance 25 novembre 2026)

Valorisation au 31/12/2022, les engagements couverts par la caution ci-dessus dénommée s'élèvent à

1 550 189,17 €

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2022 s'élève à **12 000 €**, décomposé de la manière suivante :

- 12 000 € pour les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.
- Néant pour les honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.



5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS FINANCIERS : 12 049 €

constitués par les revenus de valeurs financières.

PRODUITS EXCEPTIONNELS : 69 985 €

constitués par des libéralités reçues, des produits sur exercices antérieurs et quote-part de subvention d'investissement et autres produits exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 24 108 €

constitués par des charges sur exercices antérieurs, l'impôt société et autres charges exceptionnelles.

FORMATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE :

LE RESULTAT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat comptable au 31/12/2022		4 650
- Dont part du résultat Sur gestion libre		
SIEGE		-76 822
TOTAL		-76 822
- Dont part du résultat s/gestion conventionnée par activité (excédent sur prix de journée)		
MON VILLAGE		154 637
BOIS JOLI	-73 166	
TOTAL		81 472

6 – EFFECTIF

	Effectif moyen N	Effectif moyen N-1
Effectif contractuel en équivalents temps plein (ETP)	77,42	76,56
Collaborateurs non cadres	91	89
Collaborateurs cadres	6	5
Total	97	94

7 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ANNEXE

Au 31/12/2021, l'Association n'a pas constaté de contributions volontaires en nature.

Jean-François COUTANT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
"Le Rochambeau" 494 rue Paradis
13008 MARSEILLE
Siret 394 506 471 00025